



Conseil municipal de Le Miroir

Compte-rendu de la réunion du 22 février 2019

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Présent	Muriel BUISSON	Présente
Stéphanie GONNOD	Excusée	Edithe BOULLY	Présente	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Présent	Lydie PERRIN	Excusée
Pierre HANSEL-CLEMARON	Présent	Mikaël BOUDET	Présent	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

Mme Stéphanie GONNOD a donné pouvoir à M. Pierre HANSEL-CLEMARON
Mme Lydie PERRIN a donné pouvoir à M. David JAILLET

Le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 – Avancement des travaux :

- Panneaux pour annonce des manifestations : *Pose à effectuer.*

2 – Etude sur l'aménagement des espaces publics

Une rencontre a eu lieu le 07 février avec les représentants de l'ATD 71 et de la DRI.

- La solution semble être un traitement paysager des abords de la chaussée.
- La DRI peut étudier un léger rétrécissement
- Le système de double écluse est pertinent.
- La matérialisation des points de vigilance par une peinture au sol semble également intéressante.
- La matérialisation du milieu de la chaussée semble, quant à elle, plus discutable.

L'ATD fera une proposition d'ici quelques semaines.

Une réunion publique sur le sujet pourrait également être envisagée.

3 – Demande de subventions

Les demandes de subventions suivantes ont été reçues :

- Centre de Formation des apprentis du bâtiment
- Ecole des métiers Dijon Métropole

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse l'attribution
de subventions à ces organismes***

4 – Modification des statuts de Bresse Louhannaise Intercom.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom, lors de sa réunion du 12 décembre 2018, a validé la prise de compétences supplémentaires suivantes :

- Accueil de loisir et accueil jeunes périscolaires limités au mercredi toute la journée.
- Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Les statuts doivent donc être modifiés en conséquence.

Cette modification est subordonnée à des délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté de commune et de la majorité qualifiée des conseil municipaux des communes membres.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité,
la modification des statuts de Bresse Louhannaise Intercom***

5 – SMUR LONS

L'ARS Bourgogne Franche-Comté (Agence Régionale de Santé, agence qui s'occupe des questions de santé, et décline en régions les directives nationales en ce domaine) envisage de fermer le 2ème SMUR de Lons, à échéance du 1er trimestre 2019.

Les communes de Bresse seraient directement impactées par la fermeture de ce service et, si elle se confirmait, cette décision entrainerait un réel préjudice aux personnes en détresse vitale.

A titre d'exemple, le SMUR est intervenu 7 fois sur notre commune et 2 de ces interventions ont été réalisées par le SMUR 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- ***Le vote d'une motion de soutien à la deuxième équipe de SMUR de Lons-Le-Saunier afin qu'elle soit maintenue par l'ARS***
- ***Demande que les deux services de SMUR de Lons-le-Saunier soient maintenus selon leur configuration actuelle afin de maintenir le même niveau de qualité de service de santé.***

6 – Devis

Tables pour la boutique (VEDIF Collectivités) :

- Tables TYM STRAT 160 X 80 : 1719,80 € HT les 10
- Tables VENDEE 160 x 80 stratifiées : 2130,30 € HT les 10

Vitrine ATRIA (VEDIF Collectivités) : 145 € HT

Tondeuse avec bac de ramassage (FORCE VERTE) : 510 € TTC)

) Remise 54 € pour les 2

Pompe à eau (FORCE VERTE) : 379 € TTC)

Restauration du Cadastre de 1824 (Atelier de restauration Chloé PEDOUSSAUD) : 2705 € ou 3115 € selon la formule choisie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'étude de ces achats dans le cadre des discussions sur le budget 2019.

7 – Compte administratifs et comptes de gestion 2018

Les comptes administratifs sont présentés et commentés en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2018 pour les budgets « commune », « lotissement » et « multiple ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2018 pour les budgets « commune », « lotissement » et « multiple ».

8 – Autorisations d'engagement de dépense

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement annuelles dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets n-1.

Les budgets de la commune seront soumis au vote le 29 mars 2019. En conséquence, afin de favoriser la continuité du service public, il est proposé de faire application de cet article pour le budget communal d'investissement :

Compte 2188 : 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, le paiement des dépenses nécessaires au compte 2188.

9 – Dématérialisation des actes administratifs

Par délibération du 17/02/2017, la commune a adhéré au GIP E-Bourgogne, ce qui permet, entre autres, de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité.

Il convient maintenant de signer une convention avec l'état pour contractualiser notre participation au programme ACTES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion au programme ACTES et autorise le maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à la mise en place de ce programme.

10 – Informations diverses

- **Défibrillateurs pour SIVU** : Suite à la prise en charge à hauteur de 700 € par le Département pour l'achat de ces défibrillateurs, le reste à charge pour la commune (SIVU) ne sera que de 850 € HT. La livraison est prévue pour le 07 mars 2019.
- **Concertation locale de l'Habitat** : Il s'agit d'une instance, à l'échelon local, portée par le Département, qui a pour objectif d'impulser un travail de réseau entre les différents acteurs intervenant sur les problématiques liées au logement. Pour notre secteur, notre interlocuteur est le CCS de Cuiseaux (Conseillère ESF).

10 – Comptes rendus divers

- Réunion du conseil communautaire du 13 février 2019 :

Protocole Habiter mieux : Autorisation de signer le protocole territorial d'aide à la restauration thermique avec le Préfet et l'ANAH.

Convention avec PROCIVIS Nord : Autorisation de signer tous documents afférents à ce dossier (Octroi d'un prêt sans intérêts aux ménages les plus modestes pour leur permettre d'effectuer des travaux de rénovation énergétiques).

Cession de parcelles ZA des Marosses et ZA du Bois de Chize.

Attribution de bons cadeaux (entrées gratuites Aquabresse) aux associations en liens avec les établissements scolaires de l'Intercom.

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Demande de financement DETR pour travaux d'aménagement et de viabilisation ZA des Marosses.

Demande de financement DETR pour réhabilitation du bâtiment du Département situé promenade des Cordeliers pour création de bureaux annexes.

Demande de financements pour construction pôle multi accueil.

Attribution d'une subvention à la compagnie « Pièces et main d'œuvre » dans le cadre du mois thérapeutique à Louhans.

Débat d'orientation budgétaire 2019

Motion de soutien pour le maintien de la 2^{ème} ligne de SMUR à LONS.

- **Grand débat national à Dommartin** : une soixantaine de personnes a participé à ce débat. Tout le monde a pu s'exprimer librement et faire les propositions de changement qu'il pensait nécessaire.

- **SIVOM** : Vote du budget définitif. Pas d'augmentation de la redevance cette année.

- **PLU** : Visite terrain le 21 février.

12 – Agenda

- Date des prochaines réunions 29 mars 2019 et 26 avril 2019 à 20h30
- Cérémonie du 19 mars : dimanche 17 mars à 11h00